



Vente d'un bien et mise des sommes sous tutelle

Par **maia76**, le **16/06/2015** à **22:33**

Bonjour,
Je me trouve confrontée à la situation suivante :
Ma grand-mère, âgée de 90 ans, m'a annoncé qu'elle souhaitait vendre sa maison pour partir en maison de retraite.
Petite précision, mes grand-parents ont eu 4 enfants dont 2 sont décédés, la succession concerne donc leurs 2 enfants et plusieurs petits-enfants dont moi. Mon grand-père étant décédé, et ma mère aussi, je suis héritière du $\frac{1}{32}$ e de la nue-propriété (part de mon grand-père). Ma grand-mère en possède la $\frac{1}{2}$ en pp et la $\frac{1}{2}$ en usufruit, ses 2 enfants vivants chacun $\frac{1}{8}$ en nue-ppté.
Le hic, c'est que les 2 enfants de ma grand-mère, très intéressés, ne lorgnent que sur leur "héritage" et qu'elle-même âgée n'a plus tout son esprit critique. J'ai la désagréable impression qu'ils la poussent à vendre et vont "la plumer" - ils n'ont déjà pas réglé leur part de frais de notaire lors du décès de mon grand-père.
Mes questions sont les suivantes :
- peut-on bloquer l'argent de la vente pour être sûr qu'il servira à payer la maison de retraite et comment ?
- sinon, comment empêcher cette vente ? bref, comment protéger les biens de ma grand-mère ?
- par ailleurs, s'il n'y a plus d'argent, qui devra payer le prix de la maison de retraite ?
Merci d'avance pour l'intérêt que vous porterez à mes questions.
Cordialement,
Maia76

Par **Tisuisse**, le **17/06/2015** à **10:48**

Bonjour,
Demandez au JAF la mise sous tutelle de votre grand-mère et demandez au juge des tutelles d'en être le tuteur.